



ULTRA 93 - REGLEMENT DES EPREUVES

Le trail de l'ultra 93 est une épreuve pédestre organisée par l'association ULTRA 93 répondant à la réglementation des courses hors stade.

Les épreuves se dérouleront le samedi 25 avril et dimanche 26 avril 2026 dans le département du 93

Toute inscription aux épreuves de L'ULTRA 93 _ 2026 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

_ EPREUVES

L'édition 2026 se tiendra samedi 25 avril et dimanche 26 avril 2026. Des épreuves chronométrées de pleine nature (Trails) empruntant des sentiers non bitumés et des routes. La distance des 4 épreuves de l'ULTRA 93 varie de 10km à 85km. Les épreuves se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

SAMEDI 25 avril 2026

	85km	45km	25km
Date	25 avril		
Heure de départ*	8h	9h	10h
Barrière horaires	15h	9h	5h
Dénivelé positif	1300D+	550D+	250D+
Lieu départ / arrivée*	Noisy le grand – Stade Bords de Marne		

DIMANCHE 26 avril 2026

	10km
Date	26 avril
Heure de départ*	8h30
Barrière horaires	3h30
Dénivelé positif	65D+
Lieu départ / arrivée*	Noisy le grand – Stade Bords de Marne

*Les heures et lieux de départ et d'arrivée sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par l'Organisateur pour des raisons propres à l'organisation de l'événement.

Les temps limites intermédiaires seront communiqués dans le roadbook.

Les horaires et les kilométrages ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au dernier moment en fonction d'une part des contraintes de parcours et d'autre part des contraintes météorologiques.

Il est important de noter qu'un concurrent qui entre dans une zone hors délai et qui poursuit jusqu'à l'arrivée engage sa propre responsabilité et ne sera pas classé à l'arrivée.

Ces temps limites sont calculés pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent entrer dans la zone de ravitaillement avant le temps limite fixé.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué sa puce de chronométrage, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher ».

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les temps limites de mise hors course en liaison avec les préfectures concernées.

La pratique du trail est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles. Il est entendu que chaque participant aux à l'ULTRA 93 quelle que soit la distance accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

___ ARRIVÉE SUR ZONE DE DÉPART

L'acheminement au lieu de départ s'effectuera à pied de la gare du RER A Noisy-le-grand ou bus selon votre provenance. Il est conseillé de se rendre au départ en tenue de course. Une consigne sera mise en place sur le lieu de départ identique au lieu d'arrivée ;

L'Organisation ne dispose pas de trains/bus dédiés aux participants, vous utiliserez donc les trains existants. Il est donc important de noter que tout problème (retard, suppression de trains, accident, ...) qui surviendrait lors de votre trajet pour rallier la zone de départ ne peut être imputé à l'organisation et n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription.

L'organisation ne dispose pas de parking dédié car nous privilégions l'accès en transport en commun.

___ SACS PARTICIPANTS À L'ARRIVÉE

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilettes, ...) dont la capacité ne devra pas dépasser 20 litres (l'organisation se réserve le droit de refuser les sacs dont la capacité excède 20L). Une étiquette remise dans l'enveloppe du dossard devra être accrochée sur le sac.

Modalités pratiques : Chaque concurrent pourra déposer son sac d'affaires personnelles sur les zones de départ. Aucun sac ne sera accepté par l'organisation en dehors du jour de votre épreuve.

Si le sac n'est pas récupéré par le participant, ce dernier devra venir lui-même le récupérer, à ses frais, auprès de l'organisation dans ses locaux.

Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'organisation dans un délai maximal de 30 jours à l'issue de la manifestation. Au-delà de cette période, le contenu de ces sacs sera donné à des associations caritatives.

___ DOUCHES

Il est possible pour les participants des Trail 85km et Trail 45km de prendre une douche dans l'enceinte du Stade sous présentation du dossard.

___ SOINS COUREURS

Des kinésithérapeutes, ostéopathes, seront présents sur la zone d'arrivée au village dès le vendredi. L'accès aux soins n'est possible que pour les participants porteurs d'un dossard. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

___ DOSSARDS

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité avec photo en contrepartie de quoi lui sera remis son dossard.

Retrait des dossards : vendredi 24/04 de 10h à 20h et samedi 25/04 de 7h à 20h (maximum 30 min avant le départ des courses ex 85km dernier dossard 7h30) sur présentation CNI et du QR code.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute l'épreuve. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux zones de ravitaillement, sanitaires et aires de dépôt et retrait des sacs.

___ ÉPREUVE EN SEMI AUTOSUFFISANCE

Le principe d'épreuve individuelle en semi auto-suffisance est la règle retenue pour les épreuves allant de 10km à 85km. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Seule l'eau (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

-> Eau au départ, en course environ tous les 10km (solides et liquides selon plan) et ravito final à l'arrivée boissons chaudes, eau, nourriture.

Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement

suitant. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le roadbook identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

Tous soins médicaux ou paramédicaux personnels sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur l'épreuve.

____ PARTICIPATION

Toute personne âgée de 18 ans minimum le jour de la course peut s'inscrire sur les courses 85, 45 et 25km, les mineurs peuvent en fonction de l'âge et du km effort participer selon règlement FFA.

Une Licences FFA, ou un PPS est obligatoire sans cela le dossard ne sera pas remis
Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :
licence FFA (fédération française d'athlétisme) ou licence UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, en cours de validité, une attestation PPS valable le jour de la course.

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers. Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin. La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation, il doit être daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser sa participation à la course.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier du participant n'est pas complet.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux document constitue un délit de faux et usage de faux : l'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45.000 euros d'amende. L'invalidation d'un document ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du participant.

Plusieurs facteurs peuvent rendre la course difficile, un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite de cette course.

Pour s'inscrire aux épreuves de l'Ultra 93, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum :

- Pour le Trail 85km : un trail de 45 km
- Pour le Trail 45km : un trail de 30km
- Pour le Trail 25km : une course à pied de 15km
- Pour le Trail 10km : Aucune expérience requise.

___ ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un participant ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement.

Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère la puce du participant abandonnant. Le participant conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux douches, navettes rapatriement, ravitaillement, salles de soins...

Un participant ayant abandonné préviendra systématiquement et obligatoirement le PC course (par téléphone au n° spécial indiqué sur le carnet de route et sur le dossard).

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste en fonction des règles générales suivantes : Des navettes balais sont disponibles pour rapatrier sur la zone d'arrivée les participants ayant abandonné. Attention ce ne sont pas des taxis, navettes rentrerons sur zone d'arrivée lorsqu'elles seront remplies

Les participants qui abandonnent sur un autre poste de secours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacué doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total d'une ou des épreuves, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des participants arrêtés.

En cas d'abandon avant un point de ravitaillement et de retour en arrière, lors de la rencontre avec les serre-files, ceux-ci récupéreront le dossard et la puce. Le participant ne sera alors plus sous le contrôle de l'organisation. Il devra alors prévenir par tout moyen le PC course de son bon retour (par tél ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route).

___ INSCRIPTION

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire depuis la plateforme d'inscription, lien sur notre site www.ultra93.fr ou sur finishers

Clôture des inscriptions, 2 semaines avant le départ de la course et du dépôt des pps 3 jours avant course à minuit.

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation. Seule la revente de dossard sur notre plateforme pourra amener à un remboursement, en cas de revente de son dossard à une personne sur liste d'attente.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit, seule la plateforme de revente de dossards est autorisée. Un rachat hors plateforme dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard verront leur responsabilité engagée.

Dans le cas unique d'une épreuve ayant atteint son nombre maximum d'inscrits, une liste d'attente sera mise en place et encadrée par l'organisation directement sur la plateforme d'inscription officielle de l'événement. Un dossard pourra ainsi être proposé à la première personne sur la liste d'attente. Cette personne recevra une invitation par email pour acheter ce dossard dans un temps défini. Si elle ne le fait pas, le dossard sera proposé à la seconde personne sur la liste d'attente et ainsi de suite.

Les montants indiqués en ligne sont en TTC et sont hors frais de gestion de la plateforme.

___ CHRONOMÉTRAGE, CLASSEMENT, RÉCOMPENSES

Les règles de chronométrage qui s'appliquent sur l'ULTRA 93 à toutes les épreuves sont les suivantes : Temps réel (déclenchement du chronomètre au passage sur le tapis).

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces collées au dos du dossard. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce collée qui servira à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance. Des tapis de chronométrage seront installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le participant ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- non port de la puce
- perte/retrait de la puce
- dégradation de la puce
- port de la puce non conforme

Pour le suivi des participants « élites », l'Organisateur se réserve le droit de fournir une balise de géolocalisation. Cette balise est à porter obligatoirement par le participant durant toute la durée de l'épreuve suivant les consignes de l'Organisation. L'utilisation de ces balises pourra servir à localiser le participant en temps réel et à authentifier le résultat, en vérifiant notamment que le participant a réalisé le parcours dans son intégralité.

Les coureurs des Trails franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée. Tous les coureurs « Finisher » d'une même épreuve recevront la même dotation spécifique. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant l'ultime barrière horaire en ayant franchi les points intermédiaires dans les délais impartis. Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquées

Sur la base du temps réel, la cérémonie protocolaire récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général provisoire. Il est à noter qu'il n'y a pas de récompense particulière pour les catégories d'âge. IMPORTANT : Les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1ère vague de départ. Seul le classement réel de cette première vague servira de référence pour la remise des récompenses.

___ ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE

Par son inscription, chaque participant accepte expressément la charte de l'événement ci-dessous :

☐ Mise hors course & pénalisation

Au cours de l'épreuve, tout concurrent sera considéré «hors course» s'il ne respecte pas volontairement le tracé du parcours ou s'il affiche un comportement déloyal ou dangereux. Tout coureur pris en train de jeter des détritux hors zone autorisée sur les ravitos sur le parcours sera automatiquement disqualifié.

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (identité des participants, respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Des pénalités de temps seront attribuées par les contrôleurs aux participants dont le matériel obligatoire manque, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

Matériel	85km	45km	25km	10km
Reserve d'eau	2 min	2 min	2 min	
Gobelet	1min	1 min	1 min	1 min
Lampe frontale	2 min			
Pile de rechange	30 sec			
Brassard / gilet réfléchissant (A porter à la nuit)	2 min			
Couverture de survie	2 min	2 min	2 min	2 min
Téléphone mobile	2 min	2 min	2 min	2 min
Pièce d'identité	Mise hors course	Mise hors course	Mise hors course	Mise hors course
Absence total de matériel	Mise hors course	Mise hors course	Mise hors course	Mise hors course

☐ Environnement

- Règlement strict interdisant le jet de déchets. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets par l'organisation.
- Pas de gobelets sur les ravitaillement – réserve d'eau et gobelet réutilisable dans le matériel obligatoire .
- Balisage sur tous les parcours avec un respect strict des chemins.
- Respect de la Nature, pour que le trail existe, coureurs et supporteurs doivent ensemble comprendre et respecter la nature.
- Utiliser les toilettes mises à disposition.
- Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

☐ Respect d'autrui

- Ne pas gêner les participants.
- Ne pas aider à tricher ou tricher, ni avant, ni pendant, ni après l'épreuve, ce qui signifie que vous limitez votre aide aux participants sur les lieux de ravitaillements.
- Respecter les autres, qu'il s'agisse des participants, des bénévoles, des autres spectateurs / accompagnateurs que vous ne manquerez pas de rencontrer durant la manifestation.

☐ Sécurité & Médical

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des participants. Chaque participant devra se conformer aux consignes données par les signaleurs.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Les postes de secours sur le parcours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers ou au SAMU, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle. Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

□ Droits à l'image

Par sa participation aux épreuves, chaque concurrent autorise expressément l'organisation de l'ULTRA 93 (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

□ Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

□ Assurance / Responsabilité`

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Dans le cas d'une annulation de l'événement, pour cas de force majeure, l'Organisation mettrait tout en œuvre pour trouver une autre date en 2026.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard hors liste d'attente à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

___ MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES ; ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les lieux de départ et d'arrivée, le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, l'épreuve est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation ou le report de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription sauf pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation (cf Article 8). La modification de l'épreuve n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription. Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

___ MATÉRIEL OBLIGATOIRE et CONSEILLÉ

Équipement/ épreuve	85km	45Km	25km	10km
Reserve d'eau	1,5L	1,5L	1L	x
Reserve alimentaire	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé	x
Gobelet personnel 15cl min	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Lampe frontale en état de marche avec pile de rechange	Obligatoire	x	x	x
Brassard / gilet réfléchissant	Obligatoire	x	x	x
Couverture de survie	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	
Pièce d'identité	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Sifflet	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Moyen de paiement (CB ou cash 20€ en cas d'imprévu)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

Kit Chaleur (À déclencher sur demande de l'organisateur)				
Réserve d'eau	+500ml	+500ml	+500ml	500ml
Casquette ou Bandana	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Lunettes de soleil	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Kit Mauvais temps (A déclencher sur demande de l'organisateur)				
Veste imperméable	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Paire de chaussettes de rechange	Conseillé	Conseillé		
Sac de délestage comprenant chaussures sèches, vêtements secs et chauds.	Obligatoire	x	x	x
Bâtons	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit

Pour votre sécurité et celle des autres participants, l'utilisation d'écouteurs est fortement déconseillée tout au long du parcours. Elle peut nuire à l'écoute de votre propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

___ CONTRÔLE

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours des épreuves y compris sur le départ et l'arrivée. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation et les moyens de contrôle seront spécifiés aux participants lors du briefing d'avant course.

Une pénalisation minimum d'une demi-heure est appliquée pour tout manquement au règlement.

Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du participant, la disqualification du concurrent.

Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non-conforme,
- non-respect de l'itinéraire balisé par l'Organisation,
- non-respect des consignes données par les signaleurs,
- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- non-respect des consignes données par le poste de contrôle,
- utilisation d'un moyen de transport,
- non-assistance à un concurrent en difficulté,
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement,
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,

- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

___ CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée des participants. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera la disqualification et des contrôles obligatoires avant et après la course en cas de réinscription sur une épreuve ULTRA 93 .

___ JURY D'ÉPREUVE

Il se compose :

- de l'organisateur,
- du directeur de la course,
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la compétition sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

___ RÉCLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

L'inscription à l'ultra 93 entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.
Mis à jour le 24/09/25